



COMMUNIQUE DE PRESSE

**Alain DESBOUCHAGES à La Réunion et à Mayotte :
un déplacement ultramarin sous le signe de l'accès aux soins, des compétences
infirmières et de l'attractivité de la profession**

La Réunion, le 26 février 2026

À l'occasion d'un point presse, Alain DESBOUCHAGES, Président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers et Flavie MARIAMON, Présidente du Conseil régional de l'Ordre des Infirmiers 974-976, ont présenté le nouveau Président du Conseil inter départemental de l'Ordre Réunion Mayotte Paul Laurent ZETTOR, infirmier libéral, le Président a tenu à souligner la présence au sein de son bureau de Moizari AHMADA, Secrétaire Générale Adjointe, infirmière libérale sur le département de Mayotte.

Ce Bureau aura pour mission d'accompagner les infirmiers dans leur exercice quotidien, de veiller au respect des règles déontologiques et de contribuer activement à l'organisation territoriale des soins.

Fort de ce nouveau bureau, Alain DESBOUCHAGES n'a pas manqué de réaffirmer les priorités stratégiques de la profession face à la problématique d'accès aux soins.

Des instances départementales renforcées pour des territoires aux réalités spécifiques

L'installation des nouvelles instances départementales 974-976 constitue une étape institutionnelle forte : celui d'une gouvernance ordinaire ancrée dans les réalités locales de La Réunion et de Mayotte, territoires marqués par une forte croissance démographique, des tensions sanitaires majeures et des disparités d'accès aux soins.

Ici, plus qu'ailleurs, les infirmiers sont en première ligne dans :

- la prise en charge des pathologies chroniques,
- la gestion des urgences sanitaires,
- l'accompagnement des populations éloignées du système de santé,
- la continuité des soins dans des zones parfois isolées.

Le Président a rappelé que « *l'égalité d'accès aux soins ne peut rester un principe théorique : elle doit devenir une réalité tangible pour chaque citoyen, y compris dans les territoires ultramarins. Les enjeux de santé des territoires 974-976 doivent être au cœur des politiques publiques, la profession infirmière peut apporter une contribution décisive à la réponse au besoin de soin* ».

Accès aux soins : agir face aux fractures territoriales

Les inégalités territoriales en matière de santé restent une préoccupation du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers, pour renforcer l'implantation des infirmiers dans les zones sous-dotées, soutenir l'exercice libéral et mixte, développer les coopérations interprofessionnelles adaptées aux réalités ultramarines et accélérer le déploiement des infirmiers en pratique avancée (IPA).

Loi Infirmière : une réforme attendue, un tournant historique

Le Président a insisté sur l'importance stratégique de la Loi Infirmière, qui a marqué un véritable tournant, notamment dans :

- la reconnaissance pleine et entière du rôle propre infirmier ;
- la clarification et extension des compétences ;
- la sécurisation juridique des pratiques ;
- une meilleure autonomie professionnelle.

Depuis, le CNOI s'est inscrit dans une démarche de concertation continue et responsable avec la DGOS pour que les arrêtés d'application relatifs aux actes et aux soins et à la prescription médicale, attendus au plus tard en juin 2026, restent fidèles à l'esprit de la loi, dans une logique de missions, de responsabilités et de compétences.

Alain DESBOUCHAGES a insisté sur le fait « *qu'ils ne devront ni freiner les pratiques ni décevoir les attentes du terrain. Dans les territoires ultramarins, où les besoins de santé sont massifs et les ressources médicales parfois limitées, l'évolution du cadre législatif est un levier déterminant pour améliorer concrètement la prise en charge des patients* ».

Attractivité : urgence sociale et sanitaire

L'attractivité de la profession est aujourd'hui un enjeu vital. « *Sans infirmiers, il n'y a pas d'accès aux soins. La reconnaissance de la profession et de ses nouvelles compétences ne peut plus être seulement symbolique : elle doit être concrète et mesurable* », selon Alain DESBOUCHAGES.

C'est pourquoi, il n'a pas manqué de rappeler que tout devait aller dans le sens d'une fidélisation des professionnels et d'un évitement des départs.

L'universitarisation de la formation IFSI et la question des ratios soignants/soignés s'imposent comme une priorité absolue car elles conditionnent à la fois la qualité et la sécurité des soins, les conditions d'exercice et l'attractivité durable du métier.

Tolérance zéro face aux violences sexistes et sexuelles

Un point d'étape a également été rappelé en écho à la campagne nationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles initiée par l'Ordre National des Infirmiers. Dans une profession majoritairement féminine, elle a relayé la position claire de l'ONI : aucune violence, aucun harcèlement, aucune pression ne peuvent être tolérés.

Parce que la protection des professionnels est indissociable de la qualité des soins, l'objectif de cette campagne déclinée localement consiste à :

- briser le silence ;
- sécuriser les procédures de signalement ;
- accompagner les victimes ;
- sensibiliser citoyens et soignants.

Une ambition claire : renforcer le rôle des infirmiers dans la transformation du système de santé

Enfin, Alain DESBOUCHAGES a conclu ce point presse en appelant à une mobilisation collective : *«Les infirmiers sont une solution structurante aux défis sanitaires auxquels sont confrontés les territoires ultramarins. Il est temps de leur donner pleinement les moyens d’agir.»*

Contact presse :

Marjorie Castoriadis Agence PRPA
06 11 21 44 89
marjorie.castoriadis@prpa.fr